



Flash d'information n° 371 du 12 mai 2020

Information

**Coronavirus - COVID-19**



### **Information à l'attention des collectivités et établissements publics utilisateurs du Secrétariat Itinérant du Centre de Gestion du CHER.**

Comme vous le savez, l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 et il appartient aux collectivités locales et aux établissements publics de mettre en œuvre un Plan de Reprise d'Activité ([PRA](#)) pour organiser la protection de vos agents mais également de vos élus et du public accueilli dans vos locaux.

Les gestes barrières, les règles de distanciation et le port du masque notamment en présence du public sont repris dans les documents établis par notre pôle Santé-Sécurité au Travail. Je vous invite à les consulter sur notre site Internet [www.cdg18.fr](http://www.cdg18.fr) et plus particulièrement [notre page dédiée](#) où vous pourrez aussi télécharger le « [Guide pratique du déconfinement – document FNCDG](#) » mis en ligne par le pôle « Ressources Humaines ».

**Le Plan de Reprise d'Activité du Centre de Gestion du CHER (CDG 18) organise l'intervention de nos secrétaires itinérants et par là même sollicite les mesures prises par les utilisateurs pour garantir la santé de nos intervenants : présence de gel hydro-alcoolique, masques de protection et respect des règles de distanciation pour le travail dans les locaux administratifs.**

L'ensemble de ces mesures doit figurer dans le Plan de Reprise d'Activité de la collectivité d'accueil et il devra être transmis au CDG 18 pour déclencher la mission de remplacement.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et vous signale que le service Emploi-Public reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président du CDG 18

Claude LELOUP.

[Accédez à notre page dédiée au COVID-19...](#)

Destinataire : [Nom]